

**REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S**  
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

**Dossier No 4815/36/2026**

***A remplir par le responsable communal***

Requête reçue le : 21.05.2026      Responsable communal : M. Florim Ajda  
Visite sur place : 21.05.2026      Arbre(s) dangereux :       OUI       NON  
En présence de :

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**A. Intervenants :**      **Raison sociale ou adresse**

Propriétaire	M. Pierre Mingard Route des Narcisses 22 1833 Les Avants
Demandeur	M. Pierre Mingard

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre**

Adresse	Route des Narcisses 22 – 1833 Les Avants
Parcelle No	4815

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**C. Motif(s) de la demande**

**Motifs invoqués par le requérant :** Les deux érables se situent à une distance trop proche des lignes ferroviaires.

***A remplir par le responsable communal***

**D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre**

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	45 cm	
2	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	49 cm	

<b>E. Motifs admis selon la LPrPNP</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
<input type="checkbox"/>	Arbre mort
<input type="checkbox"/>	Entrave avérée à l'exploitation agricole
<input type="checkbox"/>	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
<input type="checkbox"/>	Aucun motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : Les deux érables se situent à une distance trop proche du profil ferroviaire et présentent des risques avérés. Cette situation est définie selon les exigences applicables aux chemins de fer conformément à la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF ; RS 742.101, 2018). Dans ce contexte, l'abattage de ces arbres est nécessaire afin de garantir la sécurité de l'exploitation ferroviaire.	
<b>F. Préavis du service des espaces publics</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	favorable à l'abattage
<input type="checkbox"/>	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
<input type="checkbox"/>	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
<b>G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité</b>	
<input type="checkbox"/>	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
<input type="checkbox"/>	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
<input type="checkbox"/>	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
<input type="checkbox"/>	Autres recommandations d'entretien :
<b>H. Compensation prévue</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelle plantation : deux arbres majeurs d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
<input type="checkbox"/>	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)
<b>I. Affichage au pilier public</b>	
Date d'affichage au pilier public : du 28.05.2026 au 27.06.2026	
<b>J. Remarque(s) éventuelle(s)</b>	

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 22.05.2026

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 26.05.2026

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 26.05.2026

Visa : 



© Géodonnées : Cartonviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

## Demande d'autorisation d'abattage

Parcelle No 4815

Arbres 1 et 2 : Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)

Echelle : 1:200

Coordonnées : 2561396 / 1144364

Date d'impression : 22.05.2026

burdetf



